



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Sciences et techniques des activités
physiques et sportives

de l'Université de Perpignan Via
Domitia

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia - UPVD

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Domaine: Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Demande n° S3LI150008079

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

La formation a lieu sur le site délocalisé de Font-Romeu.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) est divisée en quatre spécialités : *Education et motricité* (EM), *Activité physique adaptée et santé* (APAS), *Management du sport* (MS) et *Entraînement et optimisation de la performance sportive* (ES). L'enseignement se déroule en tronc commun en première année puis en spécialisation progressive. La formation est dispensée sur le site délocalisé de Font-Romeu qui constitue un contexte de choix, notamment dans la pratique des sports de montagne.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation se déroule en tronc commun pluridisciplinaire en première année (L1) puis il existe une progressivité vers la spécialisation en troisième année (L3). D'une manière générale, la construction des enseignements permet aux étudiants d'acquérir les compétences attendues à l'issue de ces formations. Il est cependant regrettable que la spécialité *APAS* ne bénéficie pas d'enseignements scientifiques spécifiques dispensés par des professionnels du monde médical. La formation présente un équilibre entre les enseignements scientifiques, les pratiques physiques et les enseignements transversaux (certifications CLES espagnol et anglais, C2i et enseignements

de méthodologie) dispensés tout au long du cursus. Les compétences et connaissances des étudiants sont vérifiées principalement en contrôle continu pour favoriser leur réussite. Cependant, les modalités sont différentes en fonction des disciplines et ne figurent pas de manière précise dans le dossier. Les connaissances sont acquises lors de cours magistraux et de travaux dirigés avec une répartition plutôt équilibrée entre ces deux formes d'enseignement.

Les dispositifs d'aide à la réussite mis en œuvre sont insuffisants (adaptation des modalités du contrôle des connaissances, enseignements de méthodologie) et on observe un taux d'échec assez important en première et deuxième années (40 % et 73 % respectivement en 2012). Le tutorat et les enseignements de mise à niveau gagneraient à être mis en place. Les passerelles entre les spécialités sont possibles, mais la délocalisation et l'isolement de la formation de son université de tutelle ne semblent pas favoriser le jeu des réorientations avec les autres mentions ; un effort de communication pourrait être fait dans ce sens. Une information sur les débouchés professionnels a lieu en première année par des entretiens personnalisés avec des professionnels. Cela est complété en deuxième année par un enseignement de préprofessionnalisation et en troisième année par un stage obligatoire dans toutes les spécialités en milieu professionnel permettant à l'étudiant d'élaborer son projet professionnel. La mobilité internationale est encouragée, mais elle ne concerne que très peu d'étudiants (1 en 2012, 3 en 2013). Un dispositif important a été mis en place pour l'accueil des sportifs de haut-niveau et étudiants handicapés ou en formation continue.

Le devenir des étudiants sortants de la licence, diplômés ou non, ainsi que l'insertion professionnelle ne sont pas analysés de manière objective, le dossier est lacunaire sur ces points. Il n'y a pas non plus d'élément permettant de connaître le taux d'étudiants poursuivant en master sachant que les possibilités sur le site sont inexistantes. Il serait souhaitable par ailleurs que des enseignements d'initiation à la recherche, d'information sur les possibilités d'intégration de licences professionnelles de l'académie soient mis en place.

L'équipe de formation, très réduite, est composée de 7 enseignants statutaires pour un effectif d'environ 400 étudiants ; le sous-encadrement est donc flagrant. Des enseignants vacataires provenant d'autres universités et de lycée, des professionnels, complètent donc nécessairement l'équipe statutaire. La formation est pilotée par un conseil de département dont le fonctionnement et la composition ne sont pas détaillés dans le dossier. Il n'est pas non plus mentionné de conseil de perfectionnement. L'évaluation de la formation par les étudiants est mise en œuvre par l'Université. Les résultats sont analysés par les équipes pédagogiques ; il en résulte des propositions d'amélioration de la formation. Une procédure d'autoévaluation de la formation a été mise en place de manière interne à la formation, le dispositif devrait être amélioré.

- Points forts :
 - Des activités physiques adaptées au contexte géographique.
 - La qualité des dispositifs de pré-professionnalisation : l'aide au projet professionnel, le stage en milieu professionnel de 140h.
 - L'accompagnement des sportifs de haut niveau.

- Points faibles :
 - Manque d'enseignants statutaires.
 - Une spécialité APAS qui gagnerait à être complétée par des enseignements scientifiques de professionnels du monde médical.
 - Des taux d'échec et d'abandon importants malgré des efforts.
 - Une insuffisance d'informations et de dispositifs de passerelles vers d'autres mentions.
 - Pas de suivi des étudiants diplômés et non diplômés ; peu d'information sur la poursuite d'études et insertion professionnelle.
 - Dossier très lacunaire ne permettant pas l'évaluation complète de la formation.

- Recommandations pour l'établissement :

La licence *STAPS* est une formation délocalisée et isolée de son université de rattachement, ce qui peut expliquer une partie des points faibles répertoriés et récurrents. Il serait souhaitable que l'université renforce la communication avec cette mention *STAPS* très isolée, qu'elle mette en place un suivi du devenir des étudiants diplômés et non diplômés ainsi qu'une aide à la réorientation ainsi qu'une information sur les passerelles et l'insertion professionnelle. Les aides à la réussite sont insuffisantes et devraient être mises en place (tutorat, mises à niveau). La mention devrait être renforcée par le recrutement d'enseignants.



Observations de l'établissement

la Présidence

Réf : 13-14/FL/PA/SC/ 080

☎ 04.68.66.20.02
☎ 04.68.66.20.18
president@univ-perp.fr

✉ 52, avenue Paul Alduy
66860 Perpignan cedex

Perpignan, le 1^{er} juillet 2014.

Le Président de l'Université de Perpignan
Via Domitia

à
Monsieur le Président du comité AERES
aux Membres du comité d'évaluation

Objet : Réponse globale de l'établissement à l'évaluation des formations de l'UPVD

Monsieur le Président,
Messieurs les membres du comité d'évaluation,

La communauté pédagogique de l'UPVD tient avant tout à remercier les experts pour la qualité de l'attention portée aux dossiers ainsi que pour la prise en compte, dans l'évaluation des formations, tant des contenus et des modalités de l'offre actuelle que des évolutions envisagées pour l'offre future.

En étudiant l'ensemble des rapports d'évaluation, le comité de pilotage a relevé un certain nombre d'éléments récurrents, pour lesquels une réponse à l'échelle de l'établissement semble bienvenue.

Ainsi, la majorité des rapports regrette l'absence ou la non formalisation de conseils de perfectionnement. Sur délibération de la Commission Formation et Vie Etudiante et du Conseil d'Administration de l'UPVD, des conseils de perfectionnement seront instaurés à compter de juin 2014 dans chacune des formations de manière concertée et harmonisée (une feuille de route en définit désormais la composition, les missions et les procédures à l'échelle de l'établissement).

L'évaluation des enseignements par les étudiants sera amenée à évoluer au cours de l'année 2014-2015. En effet, dans le cadre du Programme de Pédagogie Innovante récemment initié par l'UPVD, un groupe de travail dédié vient de se constituer. Celui-ci a pour mission de faire évoluer les questionnaires d'évaluation afin de les rendre plus modulables, plus attractifs et plus pertinents. Cela permettra à l'établissement d'améliorer

le *feedback* des étudiants. Cette appréciation plus fine des enseignements alimentera la réflexion des conseils de perfectionnement.

Un certain nombre d'experts souhaiteraient disposer de davantage d'indicateurs, d'un meilleur suivi des diplômés et de résultats d'enquêtes d'insertion professionnelle plus nourris. Dans le cadre de la politique d'établissement, un gros effort est déployé par l'UPVD depuis 2012 pour améliorer les indicateurs (évolution des effectifs, origine des étudiants, etc.) ainsi que le suivi des étudiants diplômés et non diplômés — par exemple, enquête d'insertion à 6 mois pour les diplômés de licences générales et professionnelles. Certains de ces éléments ne figurent pas dans les dossiers du fait de l'inévitable décalage temporel et d'un taux de réponse parfois encore relativement faible. L'effort de l'établissement s'intensifie, en particulier grâce au Réseau des Alumni qui permettra de mieux suivre le devenir des étudiants et grâce aux projets d'indicateurs complémentaires élaborés par l'Observatoire de la Vie Etudiante de l'UPVD (taux de poursuite d'étude, devenir des non diplômés, etc.)

Pour ce qui a trait à la place des langues et des TICE dans les formations, quelques experts rappellent le caractère obligatoire de ces enseignements. Nous tenons à souligner que la préparation au CLES 1 et au C2i niveau 1 est actuellement incluse dans la totalité des licences généralistes (C2i en licence 1, 2 ou 3, CLES en licence 3). Au niveau des masters, dans une logique de continuité, l'UPVD mettra en œuvre dans l'offre du prochain contrat la préparation au C2i niveau 2 dans les formations pour lesquelles les référentiels existent.

Enfin, les rapports sur certaines formations de licence (AES, éco-gestion, STAPS...) préconisent d'améliorer le taux de réussite des étudiants. Il est frappant que ces formations correspondent aux filières à capacités d'accueil limitées de l'UPVD. Celles-ci bénéficient de la totalité des dispositifs d'aide à la réussite déployés par l'établissement (enseignants relais, méthodologie, PPP, C2i, passerelles de réorientation, etc.) À compter de la rentrée 2014, grâce aux travaux d'un Groupe de Réflexion sur les conditions des études et de l'enseignement et à la création par l'établissement pour les six années à venir d'un Programme de Pédagogie Innovante, divers dispositifs pédagogiques et administratifs seront mis en place pour améliorer la motivation, l'assiduité et la qualité des apprentissages des étudiants engagés dans ces filières, comme dans toutes les autres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Messieurs les membres du comité d'évaluation, l'expression de mes salutations distinguées.

Fabrice LORENTE



Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia – UPVD

Mention : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Domaine : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Demande n° S3LI150008079

Réponse à l'évaluation

- Sur le manque d'enseignants statutaires

Sur la forme, les rédacteurs proposent page 19, deux tableaux. L'un intitulé équipe de formation recensant effectivement 7 enseignants titulaires et l'autre intitulé équipe enseignante recensant et détaillant les matières enseignées par chaque titulaire. Dans ce second tableau, le nombre de titulaires est de 10 personnes.

Sur le fond, si le manque d'enseignant titulaire est patent, nous souhaiterions signaler que l'université est consciente du problème et travaille à sa résolution. Pour meilleure preuve, un nouveau recrutement de MCF vient d'avoir lieu sur la campagne 2014 et 2,5 postes d'ATER ont été alloués au STAPS pour l'année 2014-2015. L'UPVD tente ainsi de pallier la critique des évaluateurs et ce dans un contexte budgétaire tendu.

- Sur une spécialité APAS qui gagnerait à être complétée par des enseignements scientifiques de professionnels du monde médical.

La licence STAPS Activités physiques Adaptées et Santé (APAS) est une formation de l'UPVD délocalisée sur le site du Département STAPS à Font-Romeu. C'est tout l'intérêt de cette formation qui, de fait, est conventionnée avec plusieurs établissements de santé accrédités par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) présents sur le plateau Cedran : Le Soleil Cerdan, Sensevia, Val Pyrène, La Solane, Ces établissements sont partenaires de formation et se sont, à ce titre, engagés à recevoir et former dans leurs murs les étudiants, de façon journalière, mais aussi à

mettre des personnels à disposition pour les jurys et les enseignements. Ainsi des personnes professionnelles de la prévention secondaire et tertiaire interviennent activement dans cette formation. Ce sont des enseignants en APAS, cadres de réhabilitation, qui de par leur formation, leur expérience et leur positionnement sont à notre sens les mieux placés pour parler des APAS. Les modalités de formation de cette licence APAS sont, en tous cas pour la troisième année, uniques en France. Les étudiants sont en contact quotidien et réel avec des patients dans des établissements et donc en interaction avec les différents professionnels impliqués dans la prise en charge de patients, dont les médecins. Cependant et pour rappel, la filière APAS n'est pas une formation médicale, même si l'interaction avec le milieu médical est importante. Nous faisons de fait intervenir des personnes compétentes qui ne sont pas forcément des médecins. Ceci dit il est évident que les connaissances scientifiques, physiologiques et pathophysiologiques liées au contenu de la formation sont dispensées par des spécialistes (enseignants-chercheurs spécialisés dans les pathologies intra et hors UPVD et/ou chercheurs du privé) avec un volume horaire suffisant pour aller de la clinique jusqu'à la mécanistique des grandes pathologies étudiées. En se référant au tableau des vacataires on trouvera ainsi Agnès Vinet (MCU Université d'Avignon), Annabelle Couillard (Chargé de recherche ANTADIR, Maison du Poumon), Céline Pouget (cadre de réhabilitation clinique Val Pyrène), Loïc Saint Martin (cadre de réhabilitation clinique La Pinède), Muriel Bobo (Technicien Maître en APAS, clinique Sensevia), Guillaume Coste (enseignant en APAS, clinique La Solane), Carcy Jean-Paul (Directeur du CEFIPS), Gostoli Marc (Directeur Antenne Handicap).

Enfin, il faut noter que la responsable de la formation APAS, Professeur d'Université est issue du monde médical : Docteur en Pharmacie, faisant Fonction d'Interne au CHU Montpellier et CH d'Alès pendant 3 ans, et physiologiste respiratoire ayant largement travaillé dans le domaine de la pathologie respiratoire (BPCO), qui est la spécialité de la formation au regard des établissements partenaires.

➤ Sur le conseil de département et le conseil de perfectionnement

Le conseil de département, organe interne du département, se réunit à minima une fois par semestre universitaire. Il est composé, dans sa version normale de tous les responsables d'année ou de parcours et du directeur. Il peut être réuni ponctuellement en fonction des demandes des enseignants, des personnels ou des étudiants dans une version plus élargie intégrant alors le conseil de département majoré d'un représentant des personnels, des représentants étudiants élus au conseil d'UFR (3).

Le conseil de perfectionnement n'existe pas encore au sein du département mais ce travail est en cours au sein de l'université qui lors de l'année 2013-2014 a sondé l'ensemble des composantes sur les règles de composition et de fonctionnement souhaitées. Les Conseils Centraux ont validé en mai 2014 la composition et les missions des conseils de perfectionnement pour l'ensemble de l'UPVD.

- Sur les taux d'échec et d'abandon importants, les dispositifs de soutien et d'aide

Comme nous l'avons écrit, les chiffres de réussite pour le STAPS de Font-Romeu sont supérieurs à la moyenne nationale. Si un étudiant sur deux échoue encore en première année, les causes sont peut-être à rechercher ailleurs que dans la qualité de la formation. Nous avons avancé la sociologie des étudiants et nous réaffirmons ce fait. Nous considérons d'ailleurs que les dispositifs APB conjugués à la capacité d'accueil limitée ne devraient pas permettre une amélioration de la situation.

Sur les dispositifs d'aide, de tutorat qui pourraient contribuer à inverser cette tendance, nous souhaitons dire que les nouvelles maquettes se sont inscrites dans un cahier des charges budgétaires drastiques qui n'a pas permis d'étendre des modalités de soutien.

- Sur l'insuffisance d'informations et de dispositifs de passerelles vers d'autres mentions.

S'il n'existe aucun bureau en local sur ce sujet, on notera que le STAPS n'est pas déconnecté de la DOSIP située à Perpignan. Il faut ainsi reconnaître le travail qui est fait quotidiennement au contact des étudiants. Ainsi les présidents de jury et la direction rencontrent régulièrement des étudiants en difficulté. Pour les cas en plus grande détresse, l'orientation vers la DOSIP est systématiquement proposée.

Par ailleurs certains cours de L1, notamment en PPP ou en Méthodologie Universitaire, proposent une démarche bilan de compétence ou des informations sur l'orientation pouvant permettre aux jeunes de mieux s'orienter dans l'université.

Ainsi si les mesures en la matière ne sont pas formalisées sous la forme d'un bureau ou d'une ressource spécialisée, la synergie des éléments présentés ci-dessus concourent à une information et à une aide à l'orientation pour les étudiants du STAPS de Font-Romeu.

On notera également le travail des commissions pédagogiques dans l'accueil d'étudiant en réorientation vers le STAPS qui conduit à la construction de plan d'étude individualisé favorisant largement la réussite de ce public entrant.

Enfin, on prendra en compte qu'un certain nombre d'étudiants « disparaissent » sans prévenir c'est-à-dire sans communiquer sur l'abandon ou la réorientation de leurs études. Sur ce public, nous ne pouvons avoir d'intervention.

- Sur le suivi des étudiants diplômés et non diplômés

Sur ce point, le STAPS est totalement tributaire des travaux de la DEVE. Le faible effectif des enseignants (relevé par l'évaluation) ne permet pas que le STAPS s'investisse actuellement en interne sur la production de données statistiques.

➤ Sur le caractère lacunaire du dossier

Il est difficile de répondre à cette remarque générale. On peut espérer que les réponses ici apportées combleront le caractère lacunaire du dossier.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a cursive 'L' and 'O', likely representing Fabrice Lorente.

Le Président de l'Université,
Fabrice LORENTE